



ETA 730 – Éthique et droit (3 cr.)

Plan de cours – Automne 2014

Jeudi, 19 h à 22 h, local L1-4650

Samedi, 9 h à 16 h, local L1-4650

« *L'enseignement n'est pas un vase que l'on remplit mais un feu que l'on allume.* »
(Montaigne)

Enseignante : Emmanuelle Marceau
Courriel : Emmanuelle.Marceau@USherbrooke.ca
Site du cours Moodle 2: <http://www.usherbrooke.ca/moodle2-cours/>

OBJECTIF

Développer sa compréhension, sa posture réflexive et sa pensée autonome vis-à-vis les divers modes de régulation sociale en approfondissant sa conception de l'éthique, de la déontologie, du droit et de la morale, à la fois dans leur dynamisme propre, ainsi que dans leurs interactions. Réfléchir sur les implications et la portée de l'actuelle redéfinition du droit, particulièrement eu égard à la relation entre l'éthique et le droit (éthicisation du droit). Cerner, contextualiser et développer un point de vue critique vis-à-vis l'appel croissant à l'éthique afin de dépasser les « insuffisances du droit ». S'initier au concept de médiation. Cultiver la délibération éthique et aborder la dimension éthique à travers des situations rencontrées. Plus largement, mieux comprendre le contexte social actuel et ses répercussions sur le vivre-ensemble, essentiellement en matière de régulation et de responsabilité.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE

Le cours ETA 730 - *Éthique et droit* a trois objectifs spécifiques :

- 1) s'approprier les caractéristiques et transformations en cours dans les sociétés occidentales eu égard au droit, la déontologie, l'éthique et la médiation, d'un point de vue théorique et pratique;
- 2) approfondir les multiples rapports qu'entretient l'éthique, la déontologie et le droit en tant que mode de régulation sociale et examiner la place jouée par l'éthique en réponse aux insuffisances du droit;
- 3) approfondir les rapports entre l'éthique, la déontologie, la morale et le droit dans un champ particulier de l'éthique appliquée de façon à pouvoir accomplir une démarche réflexive sur ces modes de régulation, dans son propre milieu.

CONTENU

Le cours examinera quelques théories et enjeux actuels liés essentiellement aux modes de régulation sociale et aux fondements du droit. Dans un premier temps, nous nous pencherons sur les définitions du droit, ses fondements, son hégémonie et ses insuffisances. Ce faisant, nous définirons les grands courants en théorie du droit : le droit naturel, le droit positif, le pluralisme juridique ainsi que le réalisme juridique. Nous revisiterons au préalable les principales caractéristiques du modèle traditionnel juridique, afin de mieux situer ces théories. En plus de rehausser votre compréhension de du domaine juridique, cette démarche vous permettra d'amorcer le premier travail, qui constitue une réflexion sur les implications de suivre la lettre du droit et la notion d'éthique, à l'aide d'une étude de cas.

Nous examinerons par la suite les rapports entre l'éthique, la morale et le droit et soulignerons quelques « insuffisances du droit », tel que relevées par les auteurs. Ceci nous permettra de voir de quelle manière l'éthique est mobilisée en réponse à ces insuffisances. Par la suite, nous qualifierons et regrouperons le phénomène de transformation actuel du droit (éthicisation du droit) en trois temps : 1) l'adoption des Chartes et la transformation du rôle des juges, 2) les alternatives au droit, et 3) la reformulation du droit. Notamment, nous aborderons plus minutieusement la place et le rôle de l'éthique dans la fonction de juger des juges, celle de la médiation en tant que mode « alternatif » au droit, ainsi que l'apparition de « lois éthiques », dans le contexte juridique québécois.

Nous poursuivrons notre réflexion sur la cohabitation et l'interaction entre les divers modes de régulation à l'aide de quelques notions théoriques choisies et également des réactions des étudiant(e)s. Nous aurons en effet l'occasion d'échanger sur ces thèmes lors d'un atelier et d'une plénière qui nous placerons véritablement dans une expérience de co-construction des savoirs et de dialogue.

Cette expérience de réflexion commune nous permettra de stimuler, voire élargir, nos points de vue respectifs avant d'accueillir deux conférenciers qui nous fourniront un éclairage concret et nuancé sur les diverses perspectives de la réalité des syndicats et des ordres professionnels.

Nous terminerons notre parcours par l'exploration des tensions entre le droit et l'éthique. Au terme de celui-ci, nous pourrions intégrer, consolider et bonifier notre compréhension des thèmes abordés par les présentations des étudiant(e)s, en lien avec leur travail final. Nous conclurons à l'aide de quelques perspectives critiques et d'une exploration de la notion de responsabilité.

PLANIFICATION DU COURS

Dates	Description du contenu
<p>Jeudi 4 septembre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil et présentations - Objectifs et démarche de l'activité pédagogique - Clarification des attentes et processus d'évaluation - Contexte sociologique et analyse des modes de régulation : droit, déontologie, éthique, morale et mœurs
<p>Samedi 6 septembre</p>	<p>Qu'est-ce que le droit?</p> <p>A) <u>Introduction : modèle traditionnel du droit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit individuel vs droit collectif - Droit privé vs droit public - Droit civil vs droit criminel - Droit national vs droit international - Droit constitutionnel (hiérarchie des normes juridiques/partage des compétences) - Principales sources du droit : loi, jurisprudence et doctrine <p>B) <u>Principales traditions juridiques au Canada</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit civil - <i>Common law</i> - Droit des autochtones <p>C) <u>Fondements du droit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Droit positif - Droit naturel - Pluralisme juridique - Réalisme juridique (<i>critical legal studies</i>) <p>D) <u>Extension et complexification du droit</u></p> <p>E) <u>Pistes de réflexion : relation droit, déontologie, éthique et morale</u></p>
<p>Jeudi 11 septembre</p>	<p>Transformations du droit</p> <p>A) <u>Insuffisances du droit</u></p> <p>B) <u>1^{ère} phase d'éthicisation du droit - L'adoption des Chartes et la transformation du rôle des juges</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les Chartes - La transformation du rôle des juges - Qu'est-ce qu'une valeur?
<p>Jeudi 18 septembre</p>	<p>Transformations du droit (suite)</p> <p>A) <u>2^e phase d'éthicisation du droit - Les alternatives au droit</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Les modes de PRD : vers une nouvelle conception de la justice? - Titre 1, <i>Les principes de la procédure applicable aux modes privés de prévention et de règlement des différends, Loi instituant le nouveau Code de procédure civile (articles 1 à 7).</i>

	B) <u>3^e phase d'éthicisation du droit - La reformulation du droit</u> - Droit souple - Lois éthiques - Différentes approches : principiste vs réflexive
Samedi 20 septembre	Éthique, droit et déontologie : penser la cohabitation et l'interaction des divers modes de régulation - La délibération éthique et le dialogue - L'esprit critique et le jugement réflexif - La désobéissance et l'objection de conscience - La complémentarité, la substitution et la compétence éthique pour penser le rapport droit/éthique - Atelier et plénière à partir de questions choisies
Jeudi 25 septembre	Perspectives sur la réalité des syndicats et des ordres professionnels
Jeudi 2 octobre	Tensions entre droit et éthique - Film et discussion
Samedi 4 octobre	Présentations des étudiant(e)s sous forme de séminaire
Jeudi 9 octobre	Fin des présentations des étudiant(e)s sous forme de séminaire Perspectives critiques : quelles réponses aux limites du droit? sur quelle(s) base(s) coordonner le vivre-ensemble?
Jeudi 16 octobre	Responsabilité professionnelle et sociale dans les sociétés démocratiques Synthèse et conclusion

MODALITÉS DE L'ÉVALUATION DU COURS (examen, dissertation, commentaires de textes, etc.)

Sommaire de l'évaluation

Analyse critique : testament de Kafka - 30%

Présentation - 20%

Essai final - 50%

Détails relatifs à l'évaluation

Analyse critique : testament de Kafka 30% - à remettre le 18 septembre

- Une première évaluation portera sur la mise en relation entre les diverses théories du droit étudiées et la décision de Max Brod, relativement au testament de Kafka. Il s'agit d'une brève analyse critique, appuyée par des concepts pertinents, qui démontre la mise en œuvre d'un jugement réflexif.
- Ce travail court a pour objectif de vous approprier les grandes théories du droit et de développer votre jugement réflexif, par l'analyse d'un cas concret. Le travail comportera entre 1200 et 1500 mots.

Présentations 20% - le 4 octobre

- Chaque étudiant fera une présentation de 20-30 minutes en lien avec son essai final; 10-15 minutes seront consacrées aux questions ou commentaires, en groupe. La rétroaction permettra à l'étudiant(e) de faire des ajustements en vue de son essai final. Le sujet de la présentation doit être directement relié aux sujets du cours (à discuter avec la professeure au besoin).
- Chaque étudiant(e) doit remettre un court plan (1 page) avant le début de sa présentation.

Essai final 50% - à remettre le 3 novembre

L'essai final constituera la rédaction d'un texte de **10-12 pages** (excluant la page titre et la bibliographie), présentant une réflexion argumentée, nuancée et documentée, sur l'un des deux axes suivants :

A) Analyse des rapports entre l'éthique, (la déontologie) et le droit dans votre champ d'expérience en éthique ou votre milieu professionnel. Le but sera d'examiner une situation ou une problématique choisie, à la lumière des différents enjeux et théories discutés en cours. Il vous sera possible de proposer des pistes de solutions ou des recommandations.

OU

B) Analyse d'une question ou d'un thème de réflexion en lien avec le cours. Voici quelques exemples :

- Est-ce que le droit dans une société démocratique peut faire une place à l'éthique? Si oui, quelle éthique et quelle place?
- En quoi l'éthique et la médiation permettent-elles d'outrepasser le problème de la crise de l'autorité du droit et de sa légitimité ? Sont-elles suffisantes?
- Quelle devrait être la place du droit et de l'éthique dans l'espace public? Est-elle adéquate à l'heure actuelle?
- Compte tenu du besoin de lois, de règles et de prescriptions dans une société ou une institution, comment envisager et déployer l'éthique?
- L'objection de conscience est-elle légitime? Dans l'affirmative, à quelles conditions?
- Selon quelle(s) modalité(s) envisager le rapport droit, déontologie, éthique et morale?

Les essais finaux devront comporter une introduction, un développement systématique des objectifs annoncés dans l'introduction et une conclusion, comportant une ouverture critique. Les propos devront être appuyés par des sources précises, à l'aide de notes de bas de page ou de citations

(courtes et appropriées). Il va de soi que l'esprit critique et le jugement réflexif demeurent fortement encouragés.

Critères d'évaluation

- Les principaux critères d'évaluation pour les **travaux écrits** sont : l'exactitude, la suffisance, la pertinence, la structure, l'intégration des notions du cours, la mise en œuvre d'une pensée autonome et critique, les liens et la cohérence.
- Les principaux critères d'évaluation pour la **présentation orale** sont : la qualité de la présentation, la pertinence, la structure de l'argumentation, la clarté et la qualité de l'analyse.

MATÉRIEL REQUIS

Les textes seront accessibles sur Moodle 2 ou selon les indications de la professeure.

BIBLIOGRAPHIE

Planification des lectures

Dates	Lectures
<p>Judi 4 septembre</p> <p>(Contexte sociologique et analyse des modes de régulation)</p>	<p>Lecture obligatoire :</p> <p>Boisvert, Yves. 2012. « Éthique publique », dans L. Côté et J.-F. Savard (dir.), <i>Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique</i>, [en ligne], www.dictionnaire.enap.ca [Consulté le 15 août 2014].</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <p>Boisvert, Yves et als. 2003. <i>Petit manuel d'éthique appliquée à la gestion publique</i>. Liber : Montréal, 145 p.</p>
<p>Samedi 6 septembre</p> <p>(Qu'est-ce que le droit?)</p>	<p>Lectures obligatoires :</p> <p>Dworkin, Ronald. 1986. <i>L'empire du droit</i>. Paris : Presses Universitaires de France, 468 p. [extraits]</p> <p>Glenn, H. Patrick. 2005. « La Disposition préliminaire du Code civil du Québec, le droit commun et les principes généraux du droit » <i>Les Cahiers de droit</i>, 46 (1-2), p. 339-352.</p> <p>Macdonald, A. Ronald. 2002-03. « L'hypothèse du pluralisme juridique dans les sociétés démocratiques avancées » <i>Revue de droit Université de Sherbrooke</i>, 33, p. 135-152.</p>

À consulter :

Troper, Michel. 2007. « Dossier : Le réalisme en droit constitutionnel » *Cahier du Conseil constitutionnel*, 22. En ligne : <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/cahiers-du-conseil/cahier-n-22/le-realisme-et-le-juge-constitutionnel.50707.html> [Consulté le 15 août 2014].

Pour aller plus loin :

Batiffol, Henri. 1969. *La philosophie du droit*. Coll. « Que sais-je ». Paris : Presses universitaires de France, 124 p.

Bégin, Luc. 1997. « L'impartialité des juges et la lecture morale des droits » *Les Cahiers de droit*, 38 (2), p. 417-436.

Bégin, Luc. 1998. « Le droit comme substitut à la morale ? » *IIIe conférence des juristes de l'État*, Québec, p. 357-368.

Conseil d'État de France. 2006. *Sécurité juridique et complexité du droit*. En ligne: <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000245/> [Consulté le 15 août 2014].

Delmas-Marty, Mireille. 2008. « La grande complexité juridique du monde », In *Déterminismes et complexités : du physique à l'éthique, autour d'Henri Atlan*, sous la direction de Paul Bourguin et al., Paris : éditions La Découverte, p. 349-362.

Fuller, L. Lon. 1958. « Positivism and Fidelity to Law—A Reply to Professor Hart », *Harvard Law Review*, 71, p. 630-672.

Fuller, L. Lon, 1969. *The Morality of Law, Revised Edition*. New Haven: Yale University Press, 202 p.

Glenn, H. Patrick. 2010. *Legal traditions of the world: sustainable diversity in law*. New York : Oxford University Press, 4^e éd., 418 p.

Himma, K. Einar. « Natural Law » et « Legal Positivism », *Internet Encyclopedia of Philosophy*, En ligne: <http://www.iep.utm.edu/natlaw/> [Consulté le 15 août 2014].

Kelsen, Hans. 1967. *Pure theory of Law*. 2^e éd., Traduit par M. Knight, Berkley : University of California Press, 356 p.

Lebel-Grenier, Sébastien. 2002. *Pour un pluralisme juridique radical*, Thèse de doctorat, Ottawa : Bibliothèque nationale du Canada, 371 p.

Scarpelli, Uberto. 1996. « Qu'est-ce que le positivisme juridique ? » Bruxelles-Paris : Bruylant, 107 p.

	<p>Thibierge, Catherine et al. 2009. <i>La force normative : naissance d'un concept</i>. Paris : Bruylant, 919 p.</p> <p>Troper, Michel. 2002. « Ross, Kelsen et la validité » <i>Droit et société</i>, 50 (1), P. 43-57.</p> <p>Troper, Michel. 2011. <i>Le droit et la nécessité</i>, Coll. « Léviathan », Paris : Presses Universitaires de France, 294 p.</p>
<p>Jeudi 11 septembre (Transformations du droit)</p>	<p>Lectures obligatoires:</p> <p>Lacroix, André. 2002-03. « L'éthique et les limites du droit » <i>Revue de droit de l'université de Sherbrooke</i>, no 33 (1-2), p. 195-218.</p> <p>Legault, Georges-Auguste. 2002-2003. « La médiation et l'éthique appliquée en réponse au limites du droit » <i>Revue de droit de l'Université de Sherbrooke</i>, no 33 (1-2), p. 279-300.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <p>Bernatchez, Stéphane. 2012. « Quand appliquer les chartes, c'est hiérarchiser les droits » <i>Revue québécoise de droit constitutionnel</i>, no 4, p. 61-85.</p> <p>Lajoie, Andrée. 1997. <i>Jugements de valeurs : le discours judiciaire et le droit</i>. Coll. « Les Voies du Droit », Paris : Les Presses Universitaires de France, 224 p.</p> <p>Legault, Georges-Auguste. 1989. « La fonction éthique des juges de la Cour suprême du Canada ». <i>Ethica</i>, no 1(1), p. 95-109.</p>
<p>Jeudi 18 septembre (Transformations du droit- suite)</p>	<p>Lectures obligatoires:</p> <p>Balmer, Alexandre et Jacques Hébert. 2009. « Les médiations en question » <i>Nouvelles pratiques sociales</i>, 21 (2), p. 20-30.</p> <p>Mekki, Mustapha. 2009. « Propos introductifs sur le droit souple ». In <i>Le droit souple, Journées nationales Tome XII</i>. Boulogne-sur-Mer : Dalloz, p. 1-23.</p> <p>Otis, Louise. 2001. « La justice conciliationnelle: l'envers du lent droit » <i>Éthique publique</i>, 3 (2), p. 63-68.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <p>Beauchamp, Tom et James Childress. 2008. <i>Principles of Biomedical Ethics</i>. Oxford : Oxford university press, 6e édition, 480p. Trad. Franc. 2008, Les principes de l'éthique biomédicale, 645 p.</p> <p>Bégin, Luc (dir.). 2011. « Faire de lois sur l'éthique? » <i>Éthique publique</i>, 13 (1).</p>

	<p>Lalonde, Louise. 2009. « La médiation organisationnelle, un dispositif institutionnel de gouvernance? », In <i>Éthique et gouvernance : Les enjeux actuels d'une philosophie des normes</i>, sous la dir. de M. Maesschalck. Belgique, OLMS, p. 207-221.</p> <p>Lalonde, Louise et Stéphane Bernachez. 2011. « L'effectivité dans le monde vécu comme lieu d'émergence de la norme : la normativité, l'interprétation contextuelle et l'acceptation pratique », In <i>La place du droit dans la nouvelle gouvernance étatique</i>, sous la dir. de L. Lalonde et S. Bernachez, Sherbrooke : Les Éditions Revue de Droit.</p> <p>Otis, Louise. 2005. <i>La transformation de notre rapport au droit par la médiation judiciaire</i>. Montréal : Éditions Thémis, 8^e Conférence Albert-Mayrand, 28 p.</p> <p>Ricœur, Paul. 2004. « De la morale à l'éthique et aux éthiques », In <i>Dictionnaire d'éthique et de philosophie morale</i>, sous la dir. de M. Canto-Sperber, Paris : Presses universitaires de France, p. 689-694.</p> <p>Thibierge, Catherine et al. 2009. <i>La force normative : naissance d'un concept</i>. Paris : Bruylant, 919 p.</p>
<p>Samedi 20 septembre (Éthique, droit et déontologie)</p>	<p>Lectures obligatoires :</p> <p>Bégin, Luc. 2011. « Légiférer en matière d'éthique : le difficile équilibre entre éthique et déontologie » <i>Éthique publique</i>, 13 (1), p. 39-61.</p> <p>Durand, Guy. 2005. <i>Pour une éthique de la dissidence : liberté de conscience et désobéissance civile</i>, Montréal : Liber, 154 p. [extraits]</p> <p>Legault, Georges-Auguste. 1999. « Fiche d'application – Grille d'analyse de la décision délibérée » (les émotions, les valeurs et la médiation), In <i>Professionnalisme et délibération éthique</i>, Québec : Presse Universitaire de Québec, p. 272-278.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <p>Dermange, François et Laurence Flachon. 2002. <i>Éthique et droit</i>. Genève : Labor et Fidès, 219 p.</p> <p>Lenoble, Jacques et Marc Maesschalck. 2009. <i>L'action des normes : élément pour une théorie de la gouvernance</i>, Sherbrooke : Les éditions Revue de droit, Université de Sherbrooke.</p> <p>Noreau, Pierre. 1998. « La superposition des conflits : limites de l'institution judiciaire comme espace de résolution » <i>Droit et société</i>, 40, p. 585-612.</p> <p>Noreau, Pierre. 2000. « La norme, le commandement et la loi : le droit comme objet d'analyse interdisciplinaire » <i>Politique et Sociétés</i>, 19 (2-3),</p>

	<p>p. 153-177.</p> <p>Schön, Donald. 1994. « Conclusion », In <i>Le praticien Réflexif</i> (trad. Heynemand et D. Gagnon), Montréal : Ed. Logiques, p. 341-418.</p> <p>The Center for Critical Thinking and Moral Critique http://www.criticalthinking.org/pages/center-for-critical-thinking/401</p>
<p>Jeudi 25 septembre</p> <p>(Perspectives sur la réalité des syndicats et des ordres professionnels)</p>	<p>Lecture obligatoire :</p> <p>Legault, Georges-Auguste. 1997. « Les codes : une tension entre le droit et l'éthique », in <i>Enjeux de l'éthique professionnel</i>, tome II, l'expérience québécoise, sous la dir. de GA Legault, Québec : Presse Universitaire de Québec, p. 38-72.</p> <p>Survol :</p> <p>Gouvernement du Québec, <i>Office des professions, Les ordres professionnels au Québec</i>, http://www.opq.gouv.qc.ca/ordres-professionnels/</p>
<p>Jeudi 2 octobre</p> <p>(Tensions entre droit et éthique)</p>	<p>Lecture obligatoire :</p> <p>Lacroix, André. 2011. « L'insuffisance du droit en matière d'éthique ou les lois sur l'éthique : voyage au pays de l'absurde! » <i>Éthique publique</i>, 13 (1), p. 95-115.</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <p>Bégin, Luc. 2009. « Et si on parlait vraiment d'éthique dans les municipalités? » <i>Éthique publique</i>, 11 (2), p. 187-190.</p> <p>Caratini, Roger. 2012. <i>Initiation à la philosophie</i>. Paris : Éditions Archipoche, 718 p.</p> <p>Comte-Sponville, André. 2000. <i>Présentations de la philosophie</i>. Paris : Albin Michel, 219 p.</p>
<p>Samedi 4 octobre</p> <p>(Présentations)</p>	<p>Aucune lecture requise.</p>
<p>Jeudi 9 octobre</p> <p>(Présentations et perspectives critiques)</p>	<p>Retour sur les lectures.</p>

<p style="text-align: center;">Jeudi 16 octobre</p> <p>(Responsabilité et synthèse/conclusion)</p>	<p>Lecture obligatoire :</p> <p>Cevey, Roger, 2008. <i>L'éthique avec Mafalda : introduction à l'éthique appliquée</i>. Montréal : Liber, 184 p. [extraits]</p> <p>Pour aller plus loin :</p> <p>Jonas, Hans, 1979. <i>Le principe responsabilité</i>, Montréal : Flammarion, 470 p.</p> <p>Gagnon, Éric et Saillant, Francine. 2006. « Présentation », In <i>De la responsabilité éthique et politique</i>, sous la dir. de Gagnon, É. et Saillant, F., Montréal : Liber, p. 7-11.</p> <p>Génard, Jean-Louis. 2006. « Les modalités de la responsabilité », In <i>De la responsabilité éthique et politique</i>, sous la dir. de Gagnon, É. et Saillant, F. (dir.). Coll. « Éthique publique, hors série », Montréal : Liber, p. 15-36.</p>
--	--

QUALITÉ DE LA LANGUE

Conformément à la politique départementale de la qualité de la langue qui s'inscrit dans le cadre de l'article 11 du *Règlement facultaire d'évaluation des apprentissages*, une valeur pouvant aller jusqu'à 10 % d'une note pour un travail peut être réservée à l'appréciation de la qualité de la langue.

PLAGIAT ET AUTRES DÉLITS

Vous trouverez ci-après un document informatif préparé par le groupe de travail antiplagiat de l'Université de Sherbrooke à l'attention des étudiantes et des étudiants. Nous vous invitons à le lire et à prendre connaissance du *Règlement des études*, plus particulièrement la section 8 portant sur les règles relatives à la discipline que vous trouverez sur le site Internet du bureau du registraire : <http://www.usherbrooke.ca/programmes/references/reglement/discipline/> .

Vous êtes également invités à visiter la page Internet Antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/> et à participer au Quiz antiplagiat : <http://www.usherbrooke.ca/ssf/services/antiplagiat/jetudie/quiz/> .

Dans tous les cas de plagiat ou de toute autre manœuvre visant à tromper, une plainte sera déposée auprès de la personne responsable des dossiers disciplinaires de la Faculté et traitée selon la procédure prévue au *Règlement des études*. Toute personne reconnue avoir commis un délit se verra imposer une sanction disciplinaire.

L'intégrité intellectuelle passe, notamment, par la reconnaissance des sources utilisées. À l'Université de Sherbrooke, on y veille!

Extrait du Règlement des études

8.1.2 Relativement aux activités pédagogiques

L'expression délit désigne d'abord tout acte ou toute manœuvre visant à tromper quant au rendement scolaire ou quant à la réussite d'une exigence relative à une activité pédagogique.

Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, est considéré comme un délit :

- a) la substitution de personnes ou l'usurpation d'identité lors d'une activité évaluée ou obligatoire;
- b) le plagiat, soit le fait, dans une activité évaluée, de faire passer indûment pour siens des passages ou des idées tirés de l'œuvre d'autrui;
- c) l'obtention par vol ou par toute autre manœuvre frauduleuse de document ou de matériel, la possession ou l'utilisation de tout matériel non autorisé avant ou pendant un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- d) le fait de fournir ou d'obtenir toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle, pour un examen ou un travail faisant l'objet d'une évaluation;
- e) le fait de soumettre, sans autorisation préalable, une même production comme travail à une deuxième activité pédagogique;
- f) la falsification d'un document aux fins d'obtenir une évaluation supérieure dans une activité ou pour l'admission à un programme.

Par plagiat, on entend notamment :

- Copier intégralement une phrase ou un passage d'un livre, d'un article de journal ou de revue, d'une page Web ou de tout autre document en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Reproduire des présentations, des dessins, des photographies, des graphiques, des données... sans en préciser la provenance et, dans certains cas, sans en avoir obtenu la permission de reproduire
- Utiliser, en tout ou en partie, du matériel sonore, graphique ou visuel, des pages Internet, du code de programme informatique ou des éléments de logiciel, des données ou résultats d'expérimentation ou toute autre information en provenance d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans en citer les sources
- Résumer ou paraphraser l'idée d'un auteur sans en indiquer la source
- Traduire en partie ou en totalité un texte en omettant d'en mentionner la source ou de le mettre entre guillemets
- Utiliser le travail d'un autre et le présenter comme sien (et ce, même si cette personne a donné son accord)
- Acheter un travail sur le Web ou ailleurs et le faire passer pour sien
- Utiliser sans autorisation le même travail pour deux activités différentes (autoplagiat)

Autrement dit : mentionnez vos sources.

SYSTÈME DE NOTATION

<i>Lettre</i>	<i>Note chiffrée</i>	<i>Pointage</i>	<i>Niveau</i>
A+	92 %	4,3	Excellent
A	87 %	4,0	Excellent
A-	84 %	3,7	Excellent
B+	81 %	3,3	Très bien
B	78 %	3,0	Très bien
B-	75 %	2,7	Très bien
C+	72 %	2,3	Bien
C	69 %	2,0	Bien
C-	66 %	1,7	Bien
D+	63 %	1,3	Passable
D	60 %	1,0	Passable
E	59 % et -	0,0	Échec

Cette échelle de notation peut varier en fonction de divers facteurs : type d'activité, taille du groupe, niveau du cours, atteinte des objectifs, résultats obtenus, etc.